

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 16 octobre 2015

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 27 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 octobre 2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 - CHOIX DU MODE DE GESTION ET DU REGIME TARIFAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Alain CHAUFFIER à Gérard GIBAUT, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Thierry DEVAUTOUR à Bruno JUGE, Pascal DUFORESTEL à Anne BAUDOUIIN, Véronique HENIN-FERRER à Christian BREMAUD, Dominique JEUFFRAULT à Agnès JARRY, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Michel PAILLEY à Dominique SIX, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Elodie TRUONG à Alain LIAIGRE, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 OCTOBRE 2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017 - CHOIX DU MODE DE GESTION ET DU REGIME TARIFAIRE

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre des compétences obligatoires prévues par la Loi n°99-586 du 12/07/1999 est devenue, dès sa création, Autorité Organisatrice des Transports urbains couvrant les 45 communes qui la composent.

La convention de Délégation de Service Public qui lie la Communauté d'Agglomération du Niortais à la SEMTAN (Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise) arrive à expiration le 31 décembre 2016.

Cette convention de Délégation de Service Public s'applique sur les communes desservies par les Transports de l'Agglomération Niortaise.

Sur certaines communes de la CAN, les transports inter-communes et scolaires sont exploités par conventionnement avec le Conseil Départemental jusqu'au 31 août 2020.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de procéder au choix du mode de gestion des Transports Urbains à l'expiration du contrat de Délégation de Service Public.

Le rapport du Président, annexé à cette délibération, présente l'historique du service public concerné, les différents modes de gestion du service public des transports urbains, les principales caractéristiques juridiques et économiques des différentes solutions ainsi que les masses financières.

Il présente également les différents éléments à prendre en considération en vue d'adopter le principe de la délégation et des caractéristiques principales de la consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 à L 1411-18 et 1413-1 ;

Vu le rapport de présentation du projet de délégation de service public décrivant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux en date du 13 octobre 2015 ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 octobre 2015 ;

Considérant que le contrat actuel de délégation de service public des transports arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Considérant que la délégation proposée constitue la solution la plus adaptée à l'exploitation du réseau de transport urbain, afin de préserver au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers, sur les plans technique et financier notamment, et de permettre de conduire une politique de mobilité ambitieuse et efficace.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le choix de la Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains dans sa globalité selon les modalités exposées dans le rapport de présentation ci-annexé et résumé ainsi :
 1. Contrat à compensation financière forfaitaire avec risque pour le futur délégataire sur les dépenses et compensation tarifaire pour la prise en compte de la gratuité,
 2. La durée du contrat sera de 6 années à compter du 1er janvier 2017,
 3. Périmètre : la totalité du ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité,
 4. La sous-traitance sera autorisée.
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à engager et conduire la procédure, et notamment à négocier, après avis de la commission de délégation de service public, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil d'Agglomération.
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à mettre en œuvre la présente délibération et à signer les documents nécessaires à son application.

Motion adoptée par 60 voix Pour et 12 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 60
Contre : 12
Abstention : 6
Non participé : 1 (Marc THEBAULT)

Jérôme BALOGÉ

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20151026-c09-10-2015-DE Date de télétransmission : 02/11/2015 Date de réception préfecture : 02/11/2015
--